

La promotion est efficace

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Energieia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie**

Band (Jahr): - **(2014)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-644217>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La promotion est efficace

Le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 est au centre des débats parlementaires et sera probablement discuté lors de la session d'hiver du Conseil national. Le Conseil fédéral et le Parlement ont déjà décidé et mis en œuvre différentes mesures visant à promouvoir les énergies renouvelables en concordance avec ce paquet.

Le message relatif au premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 prévoit la révision totale de la loi sur l'énergie et la modification de neuf autres lois. Le Conseil fédéral propose au Parlement diverses mesures, entre autres en matière d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, de réseaux et de recherche, afin de réaliser progressivement d'ici 2050 les objectifs d'économie d'énergie et de développement énergétique. Depuis fin 2013, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

pense que «ce schéma a aussi été déclenché en mai 2011 par l'annonce inattendue faite par le Conseil fédéral de vouloir transformer l'approvisionnement énergétique»: pour preuve, le nombre d'annonces pour la rétribution à prix coûtant du courant injecté RPC (voir graphique 1). On y remarque une hausse subite depuis le deuxième trimestre 2011, «nous enregistrons depuis lors en moyenne quelque 900 nouvelles annonces mensuelles», précise Frank Rutschmann. Entre 2011 et 2013, les installations produisant de l'électricité

part des installations réalisables est de 35% pour les petites centrales hydroélectriques, de 55% pour les installations à biomasse, de 95% pour les installations photovoltaïque et de 25% pour les installations géothermiques (voir graphique 2).

Nouveaux instruments

Ayant reconnu la nécessité d'agir, le Parlement a débuté en 2012 un projet de législation pour améliorer les conditions d'octroi des aides pour les installations produisant du courant renouvelable. En juin 2013, dans le cadre de l'initiative parlementaire 12.400, on a finalement relevé le plafond du supplément de réseau à 1,5 centime par kilowattheure et décidé l'octroi d'une rétribution unique pour les petites installations PV ainsi que la possibilité d'autoconsommation. Dès le 1.1.2015, les propriétaires d'installations produisant de l'électricité renouvelable devront pouvoir consommer simultanément sur place le courant autoproduit. Cela permettra d'une part d'économiser les coûts d'achat de l'électricité et la rémunération pour l'utilisation du réseau. D'autre part pour le fonds RPC, aucune rétribution du courant injecté n'est versée sur l'électricité autoconsommée.

La rétribution unique est censée contribuer à supprimer la liste d'attente dans les plus brefs délais. En lieu et place d'un prix d'achat fixe garanti sur plusieurs années, les exploitants ont droit à une aide unique à l'investissement (voir encadré). Et Frank Rutschmann d'ajouter: «Environ 20 000 installations sur liste d'attente ont droit à la rétribution unique». Il faut néanmoins s'attendre à ce que le plafond actuel du supplément de réseau ne suffise pas à long terme. «Les fonds provenant du supplément suffiront probablement jusqu'en 2016. Si aucune nouvelle hausse n'est décidée jusque-là, un blocage des subventions est

«Les fonds provenant du supplément suffiront probablement jusqu'en 2016.

Si aucune nouvelle hausse n'est décidée jusque-là, un blocage des subventions est programmé.» Frank Rutschmann, OFEN

(CEATE) du Conseil national délibère sur le paquet de mesures. Le Conseil national se penchera probablement sur le projet déjà lors de la session d'hiver.

Élément central pour promouvoir l'électricité renouvelable

Bien qu'on délibère encore sur l'important paquet de mesures, en pratique, on n'a pas mal progressé. Différentes entreprises d'approvisionnement en électricité (EAE) ont par exemple basculé en partie vers les énergies renouvelables pour leur produit électrique standard (également nommé «Green Default»). Cela signifie que les clients doivent devenir proactifs s'ils souhaitent acheter un produit électrique non renouvelable auprès de leur EAE. «Les EAE, en particulier les services industriels, montrent le bon exemple et donnent ainsi un coup de pouce supplémentaire à la promotion de l'électricité renouvelable», déclare Frank Rutschmann.

La population également a adopté un nouveau schéma de pensée. Frank Rutschmann

renouvelable (sans la grande hydraulique) et soutenues par la RPC ont plus que doublé en passant de 3073 à 6727. La part de courant RPC renouvelable dans le mix électrique suisse était de 0,6% en 2009 et de 2,4% en 2013. «Cela nous montre que la RPC un instrument efficace pour la promotion de l'électricité renouvelable», ajoute Frank Rutschmann. L'afflux considérable de demandes pousse le système d'encouragements à ses limites. En effet, depuis 2011, la liste d'attente s'est allongée en raison du plafonnement en vigueur du supplément de réseau et des plafonds partiels des différentes technologies. Au 31 août 2014, 33 587 installations étaient sur liste d'attente: si toutes étaient construites, les objectifs fixés dans la Stratégie énergétique 2050 pour l'accroissement de l'électricité renouvelable à l'horizon 2020 seraient dépassés. «Cela n'est pas réaliste», commente le chef de la section Energies renouvelables. Concrètement, l'OFEN estime que seules 10% des éoliennes actuellement sur liste d'attente pourront être réalisées, en raison de oppositions d'associations ou de riverains. Selon l'OFEN, la

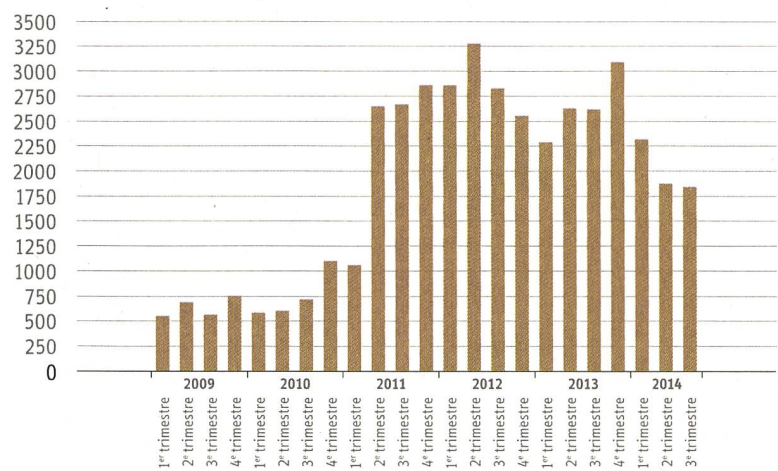
programmé», argumente Frank Rutschmann. Les débats parlementaires sur le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 montreront la voie à suivre. Le Conseil fédéral y propose un relèvement à 2,3 centimes par kilowattheure. (his)

Rétribution unique ou RPC?

Quiconque annonce aujourd'hui pour la RPC une installation photovoltaïque d'une puissance entre dix et 30 kilowatts devra probablement patienter plusieurs années pour bénéficier de la rétribution du courant injecté. C'est pourquoi l'Office fédéral de l'énergie recommande aux exploitants de telles installations se décider pour la rétribution unique. Les contributions s'élèvent à environ 30% maximum des coûts d'investissement d'installations de référence. «L'avantage consiste dans le versement de la contribution dans les quelques mois suivant la mise en service», précise Frank Rutschmann. Cela permettra d'éviter de figurer sur une liste d'attente des années durant. Pour des informations complémentaires sur la rétribution unique: www.bfe.admin.ch/retributionunique

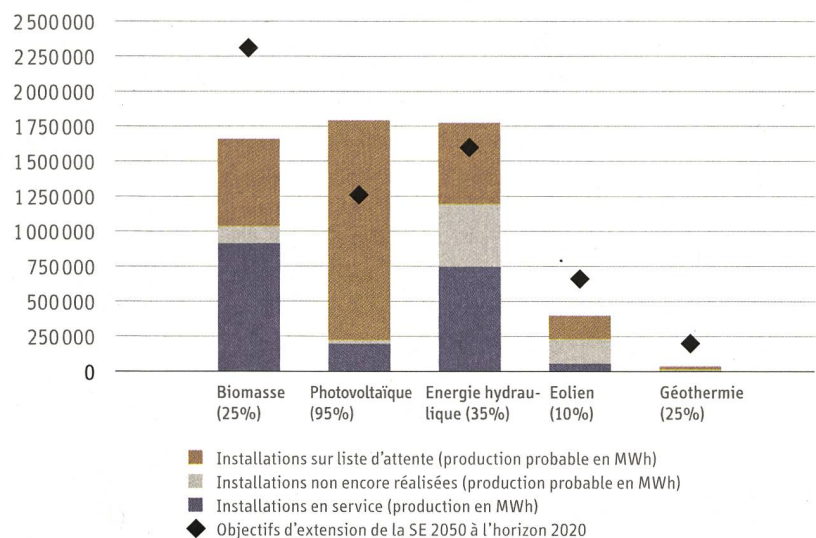
Nouvelles annonces RPC par trimestre (Etat au 31.8.2014)

Total des annonces RPC depuis 2009: 44 119



Source: Cockpit RPC, Fondation RPC

Production probable de toutes les installations RPC, liste d'attente incluse (avec probabilité de réalisation) (Etat le 1.7.2014)



Sources: Fondation RPC et OFEN